



Décret sur la fermeture de Fessenheim

La Ministre agit dans la précipitation pour des raisons électoralistes scandaleuses : on touche le fond de la cuve... !

Après un déni de gouvernance à l'égard d'une société cotée, la Ministre de l'Ecologie persiste en affichant publiquement son total mépris pour les salariés de Fessenheim et le Conseil d'administration d'EDF en passant en force.

Ce dimanche 9 avril, le Ministère de l'Ecologie a publié en urgence au Journal Officiel un décret portant abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale de Fessenheim.

Cette urgence n'est justifiée ni industriellement, ni économiquement, ni socialement mais uniquement pour de basses considérations électoralistes.

En effet, alors que EDF, société cotée, n'avait pas encore rendu publique la décision de son Conseil d'administration, la Ministre criait déjà victoire sur les réseaux sociaux dès le 6 avril, au mépris de toutes les règles de bonne gouvernance, illustrant par l'exemple la gestion désastreuse de l'Etat actionnaire.

Face aux critiques de tous bords depuis ce jeudi et pour sauver la face dans un but purement électoraliste, la Ministre a décidé de publier ce dimanche le décret d'abrogation.

Or EDF n'a pas formellement demandé cette abrogation puisque celle-ci est conditionnée à la mise en service de Flamanville et au respect du plafond prévu par la loi, à ce jour de 63,2 GWh. **C'est donc un déni de gouvernance à l'égard du Conseil d'administration d'EDF.**

Pour la CFE Energies, ce décret est illégitime et dénué de toute rationalité économique et industrielle.

Par conséquent, la CFE Energies saisira le Conseil d'Etat pour faire annuler ce décret pour excès de pouvoir. L'avenir énergétique de la France ne saurait se construire sur des considérations politiciennes et sur un manque total de sens de l'intérêt général.

Contact presse : William VIRY-ALLEMOZ – william.viry-allemoz@cfe-energies.com